

Réaliser de bons états des lieux en maîtrisant les réparations locatives



Contenu de la formation

MATIN

Objectifs / Enjeux

Déterminer les travaux de remise en état à imputer au locataire sortant.

Assurer la sécurité juridique des états des lieux.

Intégrer les apports des nouvelles législations et de la jurisprudence

- **Test de positionnement**
- **L'état des lieux d'entrée décret du 30 mars 2016**
 - Règles de forme
 - Règles de fond (droit rectification du locataire, présomption de bon état...)
 - Conséquences pour le mandataire
- **Les congés locataires**
 - Les formes du congé
 - Le contenu du congé
 - Le délai de principe de trois mois
 - Le délai d'exception (un mois)
 - Les auteurs et destinataires du congé

APRES-MIDI

Public concerné

Négociateurs(trices) location, assistant(es) et /ou gestionnaires locatifs

Pré requis

Connaissance des baux d'habitation

- **La notion de réparations locatives**
 - Décret du 26/08/ 1987 : les difficultés d'interprétation
 - Notion de vétusté et d'usage
 - Les postes principaux du décret
 - Aménagements et transformations (Les critères retenus par les tribunaux)
- **Restitution des lieux : la sortie**
 - La notion d'état des lieux de sortie : actualités
 - Grille de vétusté ou devis (chiffrage)
 - Restitution du dépôt de garantie
 - Les litiges
- **Le contentieux**
 - Nouvelles compétences des CDC
 - Représentation en justice par une association
- **Test de validation**

Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 -17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com

contact@fac-formation.com